



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

## SEANCE DU 26 AVRIL 2016

**OBJET :** 2016-01AG  
Modification statutaire du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes Alpes (SyME05). Suite aux créations de communes nouvelles : Garde-Colombe et Val Buëch-Méouge

Nombre de membres en exercice	43
Nombre de membres présents	30
Nombre de membres présents (voix délibérative)	30
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	30
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
Date de la convocation	19/04/2016

L'an deux mille seize, le vingt-six avril à 14H00, les membres composant le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Electricité des HAUTES-ALPES dûment convoqués par son Président à l'Hôtel du Département à GAP, se sont réunis sous la présidence de M. MOULLET Albert, Président du SyME05.

**Etaient présents :** M. DAVIN Roland, M. LAURENS Alain, M. TROCCHI Jean-Marie, M. GAYDON Albert, M. CHEVAL Jérôme, M. CHEVALIER Jean-Louis, M. GONNET Michel, M. BOUCHIE Thierry, M. GUGLIEMETTI Roger, M. GOURY Dominique, M. BOREL David, M. AUDIER MARC, M. VIGNAL Marc, M. CANNAT Marcel, M. ALLARD Daniel, M. LEPEINGLE Patrick, M. CHEYLAN Maryvon, M. SARRAZIN Bruno, M. AUBERT Daniel, M. ALLARD LATOUR Bernard, M. MOULLET Albert, M. LOISELEUX Gilles, M. BRISSON Pierre, M. ARNAUD Jean-Michel, M. TOURRES Guy, M. BLACHE Max, M. AMOURIQ René, M. LEYDON Louis, M. CONREAUX Jean, M. MAGNE Jean-Claude.

**Soit seize Collèges représentés par trente délégués sur les vingt et un Collèges ayant quarante trois délégués.**

**Etaient excusés :** M. BELLET Jean-Paul, M. BONNET Jean-Pierre, M. FABRE Claude, M. DOU Jean-Claude, M. LAUBE Éric, M. DECHANET Michel, M. PRAT Jean-Denis

**Assistés de :** M. RAIZIN Stéphane, Directeur Général des Services ; Mme LEBRUN Nadine, Responsable Administrative et Financière ; M. BOUILHOL Didier, Responsable Agence Sud ; M. NICOLAS Christian, Responsable Agence Nord ; M. LECLERE Pierre-Jean, Responsable Agence Centre ; Mme BOUCHON Anne, Chef de Projet de la Transition Energétique ; Mme TAIX Marylin, Responsable Guichet Urbanisme ; M. FARDELLA Cyrille Technicien Agence Nord ; Mme PEYRON Magali, Assistante de direction.

**Secrétaire de séance :** M. BOREL David

**OBJET : 2016-01AG**

**Modification statutaire du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes Alpes (SyME05)  
Suite aux créations de communes nouvelles : Garde-Colombe et Val Buëch-Méouge**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2011-360-3 du 26 décembre 2011 approuvant les statuts constituant le Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes Alpes (SyME05) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2014294-0008 du 21 octobre 2014 approuvant les statuts modifiés du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes Alpes (SyME05) abrogeant et remplaçant l'arrêté visé ci-dessus
- Vu l'arrêté n° 2015097-0002 du 07 avril 2015 transformant le Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes Alpes en un syndicat de communes,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-239-8 du 27 août 2015 portant création de la commune nouvelle Val Buëch-Méouge regroupant les communes d'Antonaves, Châteuneuf-De-Chabre et Ribiers, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2015-279-9 du 02 octobre 2015 portant création de la commune nouvelle de Garde-Colombe regroupant les communes d'Eyguians, Lagrand et Saint Genis, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,
- Vu la répartition des populations dites DGF par commune des Hautes Alpes,
- Vu les articles 1 et 5 et les annexes des statuts en vigueur du SyME05,
- Considérant que le siège de la commune nouvelle de Val Buëch-Méouge est situé au chef lieu de l'ancienne commune de Ribiers, appartenant, conformément aux statuts au collège du Sud du Département,
- Considérant que le siège de la commune nouvelle de Garde-Colombe est situé au chef lieu de l'ancienne commune d'Eyguians, appartenant, conformément aux statuts au collège du Sud du Département,
- Considérant la mise à jour de la population DGF conforme à l'article 5 des statuts,
- Considérant qu'il convient de modifier l'annexe aux statuts du SyME05,

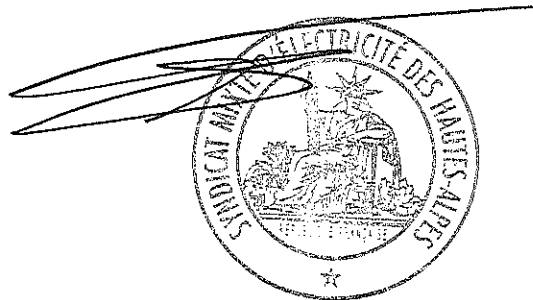
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Constate que la nouvelle répartition de la population DGF reste dans les plages énoncées dans l'article 5 des seuils de population DGF,
- Décide de modifier les annexes aux statuts du SyME 05 pour tenir compte des créations des nouvelles communes de Garde Colombe et de Val Buech-Méouge ci-après jointes rapportant les annexes précédentes.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Pour extrait conforme.

Le Président,  
A. MOULLET



## ANNEXE AUX STATUTS (ARTICLES 1 ET 5)

# COMPOSITION DES COLLEGES ELECTORAUX

PERSONNES MORALES MEMBRES	COLLEGES ELECTORAUX...
Commune de L'ARGENTIERE LA BESSEE	DE L'ARGENTIERE LA BESSEE
Commune de LA SAULCE	DE LA SAULCE
Commune de MONETIER ALLEMONT	DE MONETIER ALLEMONT
Commune de VENTAVON	DE VENTAVON
Commune LE POET	DU POET
Commune LE DEVOLUY	DU DEVOLUY
ASPREMONT ASPRES SUR BUECH LA BEAUME LA FAURIE LA HAUTE BEAUME MONTBRAND SAINT JULIEN EN BEAUCHENE SAINT-PIERRE-D'ARGENCON	D'ASPRES SUR BUECH
BARCILLONNETTE ESPARRON LARDIER ET VALENCA VITROLLES	DE BARCILLONNETTE
CERVIERES	DU BRIANCONNAIS
LA GRAVE LA SALLE LES ALPES LE MONETIER LES BAINS MONTGENEVRE NEVACHE PUY-SAINT-ANDRE PUY-SAINT-PIERRE SAINT-CHAFFREY VAL-DES-PRES VILLAR-D'ARENE VILLAR-SAINT-PANCRACE	

<b>PERSONNES MORALES MEMBRES</b>	<b>COLLEGES ELECTORAUX...</b>
ANCELLE BUISSARD CHABOTTES FOREST SAINT JULIEN LA FARE EN CHAMPSAUR LA MOTTE EN CHAMPSAUR LAYE LE NOYER LES COSTES POLIGNY SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR SAINT-EUSEBE-EN-CHAMPSAUR SAINT-JULIEN-EN-CHAMPSAUR SAINT-LAURENT-DU-CROS SAINT-LEGER-LES-MELEZES SAINT-MICHEL-DE-CHAILLOL	DU CHAMPSAUR
AVANCON CHORGES JARJAYES LA BATIE NEUVE LA BATIE VIEILLE LA ROCHETTE MONTGARDIN RAMBAUD SAINT-ETIENNE-LE-LAUS VALSERRES	DE CHORGES - LA BATIE NEUVE
BARATIER CHATEAUROUX LES ALPES CREVOUX CROTS EMBRUN LE SAUZE DU LAC LES ORRES PRUNIERES PUY-SAINT-EUSEBE PUY-SANIERES REALLON SAINT-ANDRE-D'EMBRUN SAINT-APOLLINAIRE SAINT-SAUVEUR SAVINES-LE-LAC	DE L'EMBRUNAIS ET DU SAVINOIS

<b>PERSONNES MORALES MEMBRES</b>	<b>COLLEGES ELECTORAUX...</b>
CEILLAC CHAMPCELLA EYGLIERS FREISSINIERES GUILLESTRE LA ROCHE DE RAME MONT-DAUPHIN REOTIER RISOUL SAINT-CLEMENT-SUR-DURANCE SAINT-CREPIN VARIS	DU GUILLESTROIS
CHAMPOLEON ORCIERES SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS	D'ORCIERES
BREZIERES ESPINASSES REMOLLON ROCHEBRUNE ROUSSET THEUS	DU PAYS DE SERRE PONCON
ABRIES AIGUILLES ARVIEUX CHÂTEAU VILLE VIEILLE MOLINES EN QUEYRAS RISTOLAS SAINT-VERAN	DU QUEYRAS



<b>PERSONNES MORALES MEMBRES</b>	<b>COLLEGES ELECTORAUX...</b>
BARRET SUR MEOUGE CHANOUSSE EOURRES ETOILE SAINT CYRICE GARDE-COLOMBE LARAGNE MONTEGLIN LAZER MONTJAY MOYDANS NOSSAGE ET BENEVENT ORPIERRE RIBEYRET ROSANS SAINT-ANDRE-DE-ROSANS SAINTE-COLOMBE SAINT-PIERRE-AVEZ SALEON SALERANS SORBIERS TRESCLEOUX UPAIX VAL BUECH-MEOUGE	<b>DU SUD DU DEPARTEMENT</b>
CHATEAUVIEUX FOUILLOUSE LETTRET NEFFES PELLEAUTIER SIGOYER TALLARD	<b>DE TALLARD</b>
ASPRES LES CORPS CHAUFFAYER LA CHAPELLE EN VALGAUDEMARD LE GLAIZIL SAINT-FIRMIN SAINT-JACQUES-EN-VALGODEMARD SAINT-MAURICE-EN-VALGODEMARD VILLAR-LOUBIERE	<b>DU VALGAUDEMARD</b>

<b>PERSONNES MORALES MEMBRES</b>	<b>COLLEGES ELECTORAUX...</b>
BRUIS CHABESTAN CHATEAUNEUF D'OZE FURMEYER LA BATIE MONTSALEON LA FREISSINOUSE LA PIARRE LA ROCHE DES ARNAUDS LE BERSAC LE SAIX L'EPINE MANTEYER MEREUIL MONTCLUS MONTMAUR MONTMORIN MONTROND OZE RABOU SAINT-AUBAN-D'OZE SAINTE MARIE SAVOURNON SERRES SIGOTTIER VEYNES	DE LA VALLEE DU BUECH
LES VIGNEAUX PELVOUX PUY-SAINT-VINCENT VALLOUISE	DE VALLOUISE



# NOMBRE DE DELEGUES

COLLEGE ELECTORAL	SOMME DEPOP DGF	NOMBRE DE DELEGUES
du DEVOLUY	4 631	2
de L'ARGENTIERE LA BESSEE	2 580	1
de LA SAULCE	1 350	1
de MONETIER ALLEMONT	372	1
de VENTAVON	643	1
de LE POET	810	1
de CHORGES - LA BATIE NEUVE	8 066	2
D'ASPRES SUR BUECH	2 593	1
de BARCILLONNETTE	725	1
de LA VALLEE DU BUECH	11 357	3
de L'EMBRUNAIS et Du SAVINOIS	20 487	5
de TALLARD	5 047	2
de VALLOUISE	6 228	2
D'ORCIERES	5 499	2
du BRIANCONNAIS	19 718	5
du CHAMPSAUR	11 427	3
du GUILLESTROIS	16 021	4
du PAYS DE SERRE PONCON	2 163	1
du QUEYRAS	4 825	2
du SUD DU DEPARTEMENT	10 012	3
du VALGAUDEMAR	2 537	1
<b>TOTAL</b>	<b>137 091</b>	<b>44</b>